



Service des formations professionnalisées

MASTER 2

DROIT FISCAL DE L'ENTREPRISE

Epreuve de L'UE2 :

Fiscalité des personnes et fiscalité du patrimoine
(cours de Madame BRIEU et de Monsieur BIN)

VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2012

9 heures à 12 heures

Vous traiterez :

- le sujet n° 1 (Madame BRIEU)
- et**
- le sujet n°2 (Monsieur BIN)

sur des copies séparées en indiquant le sujet traité

Année universitaire 2011-2012

Session 2

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 –
www.univ-tlse1.fr

SUJET N° 1 (Madame BRIEU)

En vous limitant à l'essentiel, indiquez de manière précise et succincte:

- I- La définition du terrain à bâtir ainsi que son régime fiscal en matière de TVA.
- II- Faites la même chose en matière de droits d'enregistrement.

SUJET N° 2 (Monsieur BIN)

Traiter les questions suivantes :

Aucun document n'est autorisé.

- 1°) Peut-on être soumis à l'Impôt sur le revenu en France si l'on a l'ensemble de ses activités professionnelles à l'étranger ? La nationalité française a-t-elle une incidence ?
- 2°) Madame Lacapelle possède quatre appartements dont elle tire des loyers. A quelles conditions pourra-t-elle bénéficier du régime du micro-foncier ? Quels en sont les principales différences avec le régime du foncier « normal » ?
- 3°) Comment les revenus tirés des capitaux mobiliers sont-ils imposés ?
- 4°) Comment le barème de l'impôt sur le revenu est-il appliqué ?